



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

## SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau

73290 La Motte-Servolex

### Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

### Séance du 11 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 11 juin à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni à la halle Olympique d'Albertville, 15 avenue de Winnenden à Albertville (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents : David ATES, Benoit BADIN, Yves BERTHIER, André BORREL, Jean-Louis BOUGON, Philippe BRANCHE (pouvoir de Jean-Claude SIBUET-BECQUET), Raymond COMBAZ, Georges COMMUNAL, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN, Jean-Pierre FAZZARI, James HALLAY, Chantal MARTIN, François MAUDUIT, Laurent MELMOUX, Bruno MORIN, Jean-Claude RAFFIN (pouvoir de Eric VAILLAUT), Marie-France RANCUREL, Christian RAUCAZ, Rémy SAINT-GERMAIN, Johan SANDRAZ, Raphaël THEVENON, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Sandrine BERTHET, Luc BERTHOUD, Gabriel BLANC, Roger BLANC-COQUAND, Pierre BRUN, Frédéric BURNIER-FRAMBORET, Guillaume DESRUES, Jean-Marc DRIVET, James DUNAND-SAUTHIER, Yves DURBET, Christian FRISON-ROCHE, Yves GRANGE, Nicolas MERCAT, Gérard MERLIN, Jean-Claude PARAVY, Jean-Claude PERRIER, Armelle PERSON, Christophe PIERRETON, René RUFFIER-LANCHE, Gérard RUFFIER-MONET, Béatrice SANTAIS, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (pouvoir à Philippe BRANCHE), Jean-Louis SILVESTRE, Alain THIEFFENAT, Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN), et Guillaume VILLIBORD.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### Objet :

**Accord-cadre Détection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public des collectivités de Savoie – SDES 2024-004 : validation et signature**

### Délibération n° CS 2-21-2024

### Membres :

En exercice : 40

Présents : 26

Représentés : 2

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 28

### Date de la convocation :

4 juin 2024

### Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en juin 2024.

### Secrétaire de séance élu :

Yves BERTHIER

*Vu l'avis rendu par la commission d'appel d'offres du 11 juin 2024 ;*

*Considérant la procédure de consultation des entreprises lancée le 10 avril 2024, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2 et R. 2124-2-1° du Code de la commande publique ;*

La réforme anti-endommagement des réseaux (article 219 de la loi n°2010788 du 12 juillet 2010 et décret n°20111241 du 5 octobre 2011) impose un géoréférencement en classe de précision A pour les réseaux sensibles tels que les réseaux d'éclairage public, au plus tard le 1er janvier 2020 pour les communes en zones urbaines et au plus tard le 1er janvier 2026 sur l'ensemble du territoire.

L'objet du marché est l'exécution de prestations de détection et de géoréférencement des réseaux d'éclairage public des collectivités de Savoie, ainsi que de leurs émergences, au moyen de techniques et procédés non intrusifs pour obtenir des données géolocalisées en planimétrie et altimétrie conformes à la classe de précision A.

Il apparaît que 57 dossiers de consultation ont été retirés et 13 candidats ont déposé un pli.

Cet accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois avec possibilité de 3 reconductions de 12 mois chacune. Sa durée maximale est donc de 48 mois.

La commission d'appel d'offre a retenu le classement suivant :

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 073-257302232-20240611-2\_21\_2024-DE

S<sup>2</sup>LOW

n° plis	Entreprise	Note Prix 40%	Valeur technique 60%	Total sur 100	
1	NEOCAPTURE	100.00	51.00	70.60	5
2	VERDIS	Offre inappropriée			
3	ETUDIS	78.53	83.00	81.21	1
4	CONCEPTION PROJET RESEAUX	80.00	74.00	76.40	3
5	BETECHSUD	66.91	72.00	69.96	7
6	GEOPROCESS	25.40	66.50	50.06	10
7	INERGIE ADAPT	65.71	73.00	70.09	6
8	SINAT	29.38	75.50	57.05	9
9	HBI - ATGT INGENIERIE	61.37	74.00	68.95	8
10	ALGOL	75.81	80.00	78.33	2
11	Etudes travaux Armor	Offre irrégulière			
12	ELLIVA INGENIERIE	Offre irrégulière			
13	ECR	65.76	74.00	70.70	4

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 2<sup>ème</sup> vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ De rejeter les offres anormalement basses, irrégulières, inappropriées ou inacceptables ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre SDES 2024-004 relevant de la procédure d'appel d'offres, avec les prestataires choisis par la Commission d'Appel d'Offres sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits accords cadre hors décisions dévolues à la CAO ;
- ▶ De déléguer à Monsieur le Président la suite de la procédure et notamment :
  - Lancer auprès des attributaires de l'accord-cadre, les marchés subséquents pour la détection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public des collectivités de Savoie et ce en fonction des besoins ;
  - Attribuer et rejeter le cas échéant les offres anormalement basses, irrégulières, inappropriées ou inacceptables pour les marchés subséquents après avis de la Commission d'Appel d'Offre et autoriser le Président à signer chacun d'entre eux avec l'attributaire retenu.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Yves BERTHIER

Le Président du SDES,  
Michel DYEN

